Image not found or type unknown

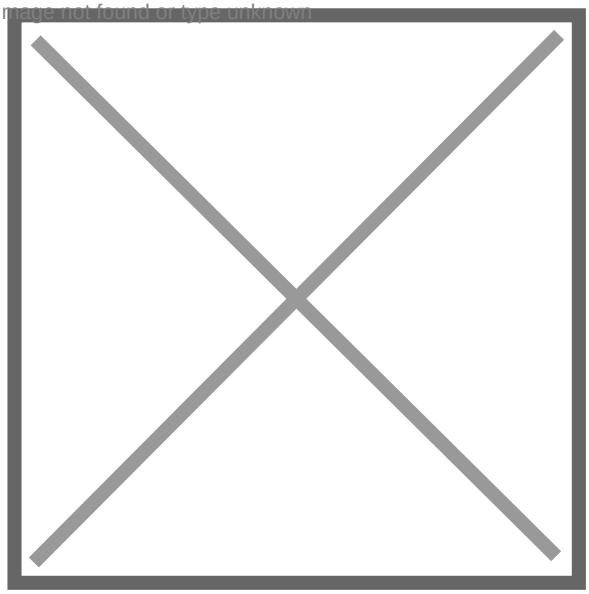

Jusqu'a quel age suis je responsable des dette de mon fils

Par **lonad**, le **11/11/2008** à **17:30**

bonjour, voila ma question mon fils va prendre 21 ans le 30 novembre je reçois des appels téléphoniques du contentieux me disant que c'est a moi de payer ses dettes est ce vrai jusqu'a quel age suis je responsable de toutes ces dettes merci a vous de me repondre je vous souhaite une bonne journée en esperant a bientot merci

Par **zllamia**, le **11/11/2008** à **17:38**

bonjour,

Tout dépend si vous vous étez porté cautionnaire pour les dettes en question et que celles ci ne peuvent pas etre payé par votre fils, alors les créanciers peuvent vous sollicité.
Mais si ce n'est pas le cas et si votre fils est un majeur capable, alors dans ce cas vous ne pouvez pas etre sollicité.

Par **romainncs**, le **16/11/2008** à **21:44**

Bonjour,

Vous devez subvenir aux besoins de votre fils jusqu'à ce qu'il soit "indépendant financièrement"... Malheureusement, ses dettes risquent de vous coûter longtemps, surtout si

vous vous êtes porté garant...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés